Réduction des déchets

Afin de limiter sa production de déchets, différentes solutions permettent sur notre territoire de consommer de façon plus responsable, en achetant des biens de seconde main, en empruntant ou louant du matériel, ou en faisant réparer des objets.
Vous trouverez ci-dessous quelques éléments pour vous guider dans ces pratiques.

Carte des acteurs de l'économie circulaire [ADEME]

Retrouvez ici la carte des acteurs qui permettent sur le territoire d'allonger la vie de nos produits : réparer ses objets, donner ou vendre, louer ou acheter d'occasion.

Carte des démarches zéro déchet avec les commerçants engagés [ZERO WASTE]

Commerçants proposant des ventes de produits en vrac, produits zéro déchet, emballages consignés

Carte des supermarchés qui proposent des contenants en verre réemployables [CITEO]

Le réflexe gagnant du réemploi : en Bretagne comme dans 3 autres régions, CITEO développe l'utilisation d'emballages réemployables dans les magasins.

Tutos vidéos réparer soi-même

Vous souhaitez réparer vous-même des objets ? L'Ademe met à votre disposition des tutos pour vous conseiller sur l'entretien et les réparations fréquentes de différents équipements (lave linge, bouilloire, aspirateur…).

epargnonsnosressources.gouv.fr/tutos-reparation

Aide de l'État : bonus réparation

Afin de luter contre l'obsolescence programmée et encourager à la réparation des appareils électriques ou électroniques, l'État propose un bonus réparation pouvant être déduit directement de votre facture auprès d'un réparateur labellisé.

www.economie.gouv.fr/particuliers/mes-droits-conso/bien-consommer/bonus-reparation-comment-ca-marche

Tri

Compostage

Informations complémentaires

Liens utiles

https://www.ademe.fr/ https://www.zerowastefrance.org/ https://www.economie.gouv.fr/